



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'aménagement du territoire**

Le vendredi 6 juin 2003 — Vol. 38 N° 1

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

328.714
.02
Q3
Comm.
2003/06
10
CX3
QL
Ruch

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 40010195

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'aménagement du territoire

Le vendredi 6 juin 2003 — Vol. 38 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. François Ouimet	1
Élection du vice-président, M. Richard Legendre	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée
M. François Ouimet, président de la commission

Mme Dominique Vien
Mme Agnès Maltais

Le vendredi 6 juin 2003 — Vol. 38 N° 1

Élection du président et du vice-président

(Quinze heures vingt cinq minutes)

Le Président (M. Bissonnet): Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare ouverte la séance de la commission de l'aménagement du territoire. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a décidé hier que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. Mme la députée de Bellechasse.

Élection du président, M. François Ouimet

Mme Vien: Oui. Merci, M. le Président. Il m'est agréable de proposer la candidature du député de Marquette.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Alors, je déclare donc élu le député de Marquette président de la commission de l'aménagement du territoire.

Des voix: Bravo!

Le Président (M. Bissonnet): Et je vais lui céder le fauteuil.

Le Président (M. Ouimet): Alors, chers collègues, merci de votre confiance. Je vous assure de ma plus grande collaboration et je suis convaincu que nous aurons des débats très passionnés au sein de cette commission parlementaire, n'est-ce pas? Et je vous souhaite un très bon mandat.

Élection du vice-président, M. Richard Legendre

Maintenant, élection de la vice-présidence. Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

Mme Maltais: Alors, M. le Président, j'ai l'honneur de proposer la motion suivante:

«Conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale, que le député de Blainville, M. Richard Legendre, soit élu vice-président de la commission de l'aménagement du territoire pour la durée de son mandat.»

Le Président (M. Ouimet): Très bien. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Ouimet): Oui. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Ouimet): Adopté. Je déclare donc le député de Blainville élu vice-président de la commission de l'aménagement du territoire. Bravo! Félicitations!

Des voix: Bravo!

Le Président (M. Ouimet): Et nos travaux sont ajournés sine die. Félicitations! Merci.

(Fin de la séance à 15 h 27)